

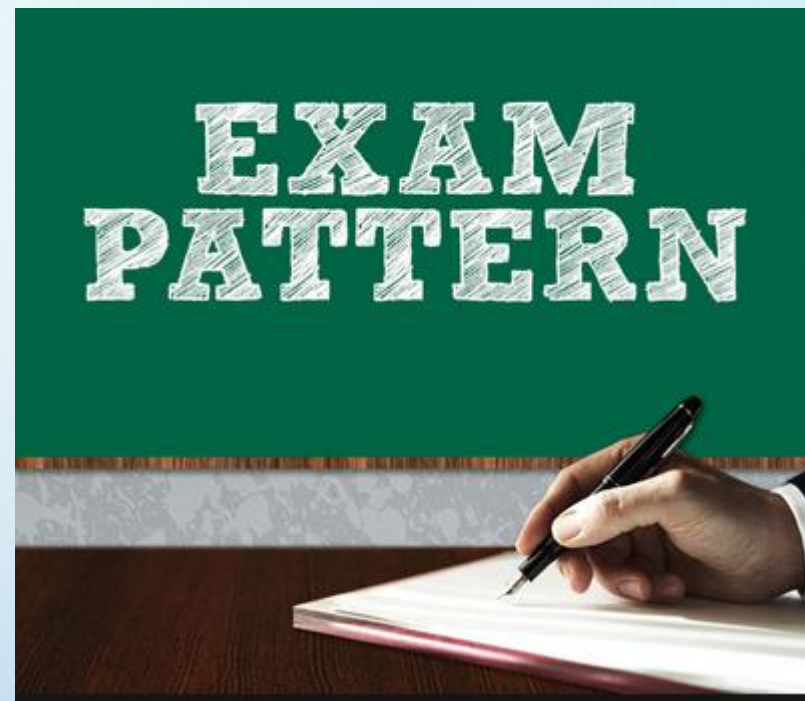
## Propositions relatives aux épreuves d'examen en langues vivantes A et B

Baccalauréat professionnel, voie professionnelle

Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Lien programme en ligne:

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/anglaislp/spip.php?article357>



CSP Février 2019

# Langues vivantes obligatoires

- POUR L'ÉVALUATION DES CANDIDATS AU TITRE DE LA **LANGUE OBLIGATOIRE UNIQUE** (26 SPÉCIALITÉS DE CAP SUR ENVIRON 200) ET SPÉCIALITÉS DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RELEVANT DU SECTEUR DE LA PRODUCTION) ET AU TITRE DES **LANGUES A ET B OBLIGATOIRES** (SPÉCIALITÉS DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RELEVANT DU SECTEUR DES SERVICES), LE GROUPE D'EXPERTS SUGGÈRE QUE SOIENT EXAMINÉES LES PROPOSITIONS SUIVANTES :
- **ÉVALUER LES CINQ COMPÉTENCES LANGAGIÈRES**
- **HARMONISER L'ORGANISATION DES ÉPREUVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS:** STABILISER, RENDRE LISIBLE ET OPÉRATIONNEL.
- **NE PAS MULTIPLIER LES SITUATIONS D'ÉVALUATION FORMELLE** (ÉPREUVES EN CONTRÔLE CONTINU, SUCCESSION DE SITUATIONS DE CCF, ETC.)
- SE PLACER DANS UNE **LOGIQUE D'ÉVALUATION FINALE CERTIFICATIVE** EN SITUANT L'ÉVALUATION EN QUESTION **LE PLUS TARD POSSIBLE** DANS LE CYCLE DE FORMATION, À SAVOIR LE **DERNIER TRIMESTRE** DU CYCLE

# LES NOUVELLES ÉPREUVES ÉPREUVES OBLIGATOIRES

**En CAP session 2021 et en Bac Pro session 2022:**

Les 5 activités langagières sont évaluées sur 20 chacune, puis une moyenne est effectuée permettant ainsi **une compensation entre les 5 activités**

**L'épreuve est composée de deux situations d'évaluation nommées sous-épreuves**

- Sous-épreuve 1: Compréhension de l'oral puis expression écrite
- Sous-épreuve 2: Expression orale en continu, expression orale en interactivité puis compréhension de l'écrit

## ➤ **Sous-épreuve 1 : durée 1 heure**

### **Partie 1 : compréhension orale** Durée : 30 minutes

3 écoutes ou visionnages successifs d'un document audio ou vidéo, dont la durée n'excède pas :

- 1 minute au CAP ;
- 1 minute 30 au baccalauréat professionnel (langue A et langue B).

Le contenu du document correspond au niveau attendu et contextes:

- situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ;
- situations et actes de la vie professionnelle.

Le document audio ou vidéo est authentique et ancré dans la réalité culturelle du ou des pays de la langue concernée. Il ne présente pas un caractère de spécialisation excessive.

Les écoutes ou visionnages du document sont espacés d'une minute. Le candidat est libre de prendre des notes. Il dispose ensuite de quinze minutes pour rédiger, en français, un compte rendu du contenu du document, compte rendu libre ou guidé par une question.

**Au CAP, entre 50 et 100 mots maximum.**

**Au baccalauréat professionnel, entre 100 et 150 mots maximum.**

Seule la compréhension orale du document est évaluée. La qualité de la langue française dans laquelle le compte rendu est rédigé n'est pas prise en compte, dans la limite, toutefois, de l'intelligibilité du propos.

➤ **Sous-épreuve 1: durée 1 heure**

**Partie 2 : expression écrite**

Durée : 30 minutes

Deux sujets au choix à rédiger en langue vivante étrangère :

- soit une réponse à une question posée en français et présentant un lien avec le thème du document qui a fait l'objet de la compréhension orale ;
- soit une réponse à un message écrit, dont l'origine et la situation sont présentées ou décrites également en français.

**Les deux sujets ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue.** Si le premier sujet a trait aux situations et aux actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne, le second sujet doit se rapporter aux situations et actes de la vie professionnelle et inversement.

**Longueur requise non précisée à ce jour**

## ➤ **Sous-épreuve 2 : épreuve orale individuelle Durée 12 à 15 minutes**

**Compétences évaluées : expression orale en continu, expression orale en interaction et compréhension de l'écrit**

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL :

- au CAP, niveau A2 ;
- Au Bac Pro, niveau B1 pour la langue B, niveau B1+ pour la langue A.

Durée totale maximale de la sous-épreuve :

- 12 minutes au CAP ;
- 15 minutes au baccalauréat professionnel.

Elle se déroule en trois parties, aucune de ces trois parties n'étant précédée d'un temps de préparation.

## Partie 1 : expression orale en continu

Evaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue.

Sujet et contenu de cette prise de parole relèvent du **choix du candidat**.

Le candidat présente et rend compte soit **d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service qu'il a réalisé dans le cadre des enseignements qu'il a suivis, soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement mais non obligatoirement une expérience vécue dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.**

Au-delà des objets et des faits présentés, le candidat peut avec profit exprimer son point de vue sur l'expérience dont il rend compte, en veillant à argumenter ce point de vue.

**Pour son exposé, le candidat n'est pas autorisé à s'exprimer à partir de notes.**

Il peut toutefois présenter à l'évaluateur **un document de nature iconographique** (photographie, schéma, croquis, reproduction d'oeuvre d'art, etc.), **document nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos**, par exemple et notamment dans le cas d'un exposé portant sur un objet ou un produit réalisé par le candidat.

L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de :

- 2 à 3 minutes maximum au CAP ;
- 3 à 5 minutes maximum au baccalauréat professionnel.

**Au cours de cette phase d'expression en continu du candidat, l'évaluateur est uniquement en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.**

## ➤ **Partie 2 : expression orale en interaction**

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de l'exposé du candidat, l'évaluateur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de :

- 3 minutes au CAP ;
- 5 minutes au baccalauréat professionnel.

Cet échange oral commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires.

Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

**Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de la sous-épreuve (expression orale en continu), l'examineur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.**



### ➤ **Partie 3 : compréhension écrite**

Vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un texte rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur **un texte inconnu** en langue étrangère ne comportant pas plus de :

- **10 lignes au CAP ; A2**
- **15 lignes au Bac Pro ; B1 ou B1+ (LV B ou A)**

**Ce texte est authentique** (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement et **il ne comporte pas d'iconographie illustrative**. Contextes d'utilisation de la langue vivante :

- situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ;
- situations et actes de la vie professionnelle.

**Ancré dans la réalité culturelle du ou des pays de la langue concernée, ne présente pas un caractère de spécialisation excessive.**

- **au CAP**, publicité, **extrait** d'article de presse, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel (notice, mode d'emploi, etc.) ; il peut être informatif, descriptif, ou narratif ; il peut comporter du dialogue ;
- **au baccalauréat professionnel**, publicité, **extrait** d'article de presse ou d'oeuvre littéraire ; il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue.

L'évaluateur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du texte, **à savoir trois minutes maximum.**

Durant cette prise de connaissance, **le candidat n'est pas autorisé à annoter le texte ni à prendre des notes.**

L'évaluateur pose ensuite, au candidat, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension du texte.

Le nombre de questions (quatre minimum, cinq ou six maximum) et la nature des questions posées par l'examineur **dépendent des réponses successivement apportées par le candidat et leur objet s'adapte à ces réponses.**

**Donc un questionnaire qui n'est pas fixe mais évolutif et s'adapte à chaque candidat**

## Langue vivante facultative

Pour la **langue vivante facultative**, les candidats au CAP (**62 spécialités sur 200**) et les candidats de l'ensemble des spécialités du baccalauréat professionnel, quel que soit leur statut, sont évalués dans le cadre d'une **épreuve orale ponctuelle organisée en centre d'examen**.

Compte tenu des contraintes de faisabilité, le groupe d'experts propose non seulement de **maintenir la forme de l'épreuve entrée en vigueur, avec succès, à la session de 2011** du baccalauréat professionnel **mais également de l'étendre au CAP** et ainsi d'évaluer l'ensemble des candidats à l'un et l'autre examen dans les **trois compétences langagières** suivantes :

- expression orale en continu,
- expression orale en interaction
- et compréhension de l'écrit, chacune des trois parties de l'épreuve comptant pour un tiers de la note finale attribuée.

Dans cette note finale, seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale. Les niveaux attendus pour cette épreuve de langue facultative – **dont la maquette correspondrait à celle de la sous-épreuve n° 2 des épreuves obligatoires** – sont A2 au CAP et B1+ au baccalauréat professionnel.

## En conséquence:

les modalités d'évaluation proposées par le groupe d'experts reposent sur des **protocoles communs** aux deux examens (CAP et baccalauréat professionnel) ainsi qu'aux deux langues éventuellement concernées (langue A et langue B).

À partir de cette **matrice commune**, le **calibrage** s'effectue par rapport aux trois niveaux du CECRL attendus : A2 au CAP, B1 (langue B) et B1+ (langue A) au baccalauréat professionnel.

Les variations portent uniquement sur les documents supports, la durée ou la longueur des productions orales et écrites des candidats et, bien évidemment, **sur les grilles nationales d'évaluation et de notation utilisées par l'ensemble des évaluateurs.**

Thank you for your  
attention,  
any questions?



# RAPPELS ET TRAVAIL DE PREPARATION AUX STAGES DE RENTREE 2019

**PENSEZ** à compléter vos CV sur IProf

**CONTROLEZ** très régulièrement votre messagerie académique

**PREVOIR** UN DOCUMENT AUDIO OU VIDEO AUTHENTIQUE NIVEAU CAP (1 mn) OU BAC PRO (1 mn30) Sur Clef USB

**CONSULTEZ** Les documents postés sur le site académique (vade-mecum...)

**PREVOIR** UN DOCUMENT TEXTUEL AUTHENTIQUE NIVEAU CAP (10 lignes) OU BAC PRO (15 lignes) Sur clef USB